



DOSSIER / P.2 À 7

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX AU COEUR DES PRÉOCCUPATIONS DES ENTREPRISES



Parlons ensemble de vos projets !

Les préoccupations environnementales et sociétales prennent une part de plus en plus importante dans la **gestion et l'évolution de nos entreprises**.

Plusieurs exemples relatés dans ce numéro d'Echos 109 vous montrent comment des chefs d'entreprise ont fait de ce qui peut apparaître comme une contrainte,

un véritable levier pour le développement de nouveaux projets. Cerfrance Adheo **accompagne ses entrepreneurs dans ces nouveaux défis**. Les enjeux sont clairs : il s'agit de **prendre en compte les contraintes environnementales et sociétales**, sans pour autant compromettre les performances économiques des entreprises ni leur potentiel de production.

C'est pour parler des évolutions de nos métiers mais aussi des évolutions dans les services d'Adheo **que j'invite plus particulièrement nos adhérents agriculteurs à prendre part à nos réunions d'information en présentiel courant novembre**. Venez nombreux et n'oubliez pas que vous pouvez également **vous former et vous informer** à l'aide de nos webinars mensuels. D'autres réunions suivront pour nos clients BIC/BNC.

À bientôt !

Fabrice PIQUET, Président de Cerfrance Adheo

PORTRAITS D'ADHÉRENTS

8

SCEA de la Soulevre

« Ce statut d'associés correspond à notre façon collective de travailler »

10

Hervé JOURDAN

« Démat'Box et collecteur de factures : un temps de gestion divisé par 3 ! »

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

9

Ouverture du compte AT/MP pour les entreprises du régime général ● Ma PrimeRénov' étendue aux propriétaires bailleurs ● L'évolution des risques professionnels : quels obligations pour les employeurs ? ● #Entreprises2024 Jeux Olympiques

L'ASSOCIATION

10-11

Les webinars Adheo : un format court et interactif ● Formations agriculteurs : découvrez l'offre 2021-2022

12

Chiffres clés
Agenda

Les enjeux environnementaux au cœur des préoccupations des chefs d'entreprise

Qu'est-ce que la RSE ? La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise correspond à la manière dont une entreprise contribue aux enjeux du développement durable, en prenant en compte ses parties prenantes (collaborateurs, partenaires, fournisseurs, clients...). La démarche est volontaire et peut concerner toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, leur statut ou leur secteur d'activité. Petit tour d'horizon des démarches engagées par nos adhérents avec l'appui des conseillers et comptables de Cerfrance Adheo.

Quelles sont les grandes thématiques d'une démarche RSE ?

D'un point de vue global, la RSE s'inscrit dans le cadre d'efforts pour le respect de l'environnement, dans une démarche de développement durable. Le but pour l'entreprise est d'améliorer la qualité de vie des collaborateurs et de toutes les personnes qui entrent en contact avec l'entreprise, et de limiter l'impact de l'activité de l'entreprise sur l'environnement.

Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société, tout en étant économiquement viable.

En 2010, une norme a été élaborée pour permettre aux entreprises d'avoir une ligne directrice de la responsabilité sociétale : la norme ISO 26000. Elle a été rédigée avec des représentants de plus de 90 gouvernements, de l'industrie, de différents groupes de consommateurs ainsi que d'ONG. Les règles qu'elle fixe sont internationales. Sept thématiques ont été définies :

- > La gouvernance de l'organisation.
- > Les droits de l'Homme.
- > Les relations et conditions de travail.
- > L'environnement.
- > La loyauté des pratiques.
- > Les questions relatives aux consommateurs.
- > Les communautés et le développement local.

Que votre entreprise relève des services, du commerce ou de l'agriculture, il est important d'anticiper votre réflexion sur les leviers d'adaptation possible. Cela peut passer par une modification de vos pratiques (choix de prestataires locaux, tri des déchets, mise en place de covoiturage, - pour les agriculteurs - évolution des assolements en intégrant des haies, des cultures protéiques, des prairies permanentes...) ou par une modification du système de production en allant chercher une démarche de certification, en créant des partenariats avec des ESAT, en choisissant de passer à l'agriculture biologique...

Quels sont les avantages pour une entreprise ?

Pour l'entreprise elle-même, il existe de multiples avantages dans la mise en place d'une démarche RSE.

Une entreprise responsable est plus attractive aux yeux de ses clients et de ses prospects

Aujourd'hui, nous sommes de plus en plus nombreux à être sensibles aux questions environnementales. Certains ne s'approvisionnent qu'en circuits courts. D'autres choisissent leurs partenaires économiques en fonction de leurs engagements. Prospects et clients peuvent être sensibles à vos valeurs environnementales et sociales. Ce sera le cas par exemple d'un traiteur ou boulanger qui veillera à proposer des emballages recyclables et/ou biodégradables. Ou

La démarche RSE est en cours à Cerfrance Adheo

Cerfrance Adheo s'est engagée depuis l'été 2021 dans une démarche globale RSE. Le groupe de travail s'est fixé 5 premiers axes de réflexion :

- > L'accompagnement des clients vers la RSE (en valorisant entre autres les leviers de création de valeur et d'optimisation du compte de résultat)
- > La réduction des déchets et le recyclage en agence
- > L'amélioration des conditions matérielles en agence
- > La mise en place d'une charte pour les fournisseurs (bonnes pratiques, privilégier les prestataires locaux...)
- > L'optimisation des déplacements.

Des évolutions devraient donc voir le jour d'ici quelques semaines, avec à la clé un meilleur confort de travail pour les salariés, une limitation de l'impact de notre activité sur l'environnement et un meilleur maillage avec les acteurs économiques de notre territoire lorrain.



« Mon exploitation se doit d'être socialement responsable ! »

Yves DESOUTTER est gérant majoritaire de la SCEA Desoutter, une exploitation de 400 hectares dans la Marne. Depuis 2017, il s'équipe de panneaux solaires pour contribuer au respect de l'environnement.

Quand et comment êtes-vous passé au photovoltaïque ?

En 2017, j'ai pris contact avec la société Siliceo à Châlons-en-Champagne pour installer des panneaux sur la moitié de la toiture de l'un de mes bâtiments (100 kWc - kilowatt-crête). Le rachat à prix fixe sans passer par appel d'offre n'était possible que jusqu'à 100 kWc, c'est pourquoi, deux ans plus tard, j'ai installé 100 kWc sur l'autre moitié.

Cette année, je suis en train d'équiper un bâtiment fraîchement construit pour le stockage de grain (200 kWc). J'ai deux avantages qui m'ont permis de mener à bien ce projet facilement : je suis propriétaire de mes bâtiments et le raccordement au transformateur a pu se faire facilement... Ce qui n'est pas toujours le cas et peut engendrer des coûts supplémentaires.

À qui profite l'électricité produite ?

L'électricité produite est entièrement vendue à EDF. Il ne peut pas y avoir de stockage pour une consommation personnelle. En effet, la plupart de l'électricité est produite en été et, sur mon exploitation, j'en ai plus besoin en hiver



pour le chauffage et l'éclairage. Le retour sur investissement se fait quant à lui au bout de 8 à 9 ans.

Quelles ont été vos motivations pour vous lancer dans le photovoltaïque ?

Les questions environnementales sont au centre de mes préoccupations et de mes projets. Et je ne suis pas le seul : les 28 porteurs de parts de mon exploitation sont plutôt jeunes. Ils souhaitent me voir faire des choix respectueux de l'environnement. La décision de poser des panneaux solaires sur les bâtiments de l'exploitation a été prise avec eux, après avoir vérifié bien sûr la rentabilité du projet. Et je n'en reste pas là sur les actions mises en place ! J'ai aussi replanté des haies autour de mes terres et tente quotidiennement de rendre plus vertueuse mon exploitation.

encore d'un garagiste qui sera vigilant quant au traitement des huiles usagées (voir témoignage page 4).

Relever les défis de demain, notamment en matière d'environnement et de création de valeur ajoutée, **vous permettra d'être là demain en répondant aux demandes sociétales.**

Autre argument de poids : l'aspect économique. Une démarche aboutie **limitera à terme les frais d'énergie, de déplacements** de vos salariés, rendra l'entreprise plus autonome (production d'énergie sur place, limitation des intrants et produits phytosanitaires pour les agriculteurs...).

Une marque employeur plus forte

Lorsque l'on postule à une offre d'emploi, on recherche des informations sur l'entreprise. Son organisation, son offre de services, la qualité de vie au travail, et, de plus en plus, ses actions en matière de développement durable, de gestion des déchets, de consommation locale... La mise en avant de votre démarche RSE vous permettra **d'attirer plus facilement des profils qui ont les mêmes valeurs que vous !**

L'autre pendant d'une bonne marque employeur est bien sûr de conserver ses collaborateurs. Votre démarche RSE, sur le même principe de partage de valeurs, pourra vous permettre de **fidéliser vos équipes** qui verront progressivement leurs conditions de travail s'améliorer et deviendront d'autant plus des ambassadeurs de l'entreprise.

Un accès plus facile aux appels d'offres, aux labels et certifications

Les entreprises de plus de 500 salariés doivent produire des rapports prouvant de leur engagement RSE (reporting extra-financier et bilan des émissions de gaz à effet de serre, à réaliser tous les 4 ans). Pour les autres, les critères RSE sont aussi devenus des conditions supplémentaires qui permettent de gagner des points lors des appels d'offres.

Loi PACTE 2019 : croissance et transformation des entreprises

Publiée en mai 2019, certaines mesures de la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise) **valorise les politiques RSE dans les entreprises à travers 3 mesures.**

Les deux premières sont impératives :

- > L'intérêt social devient un impératif de bonne gestion des sociétés ;
- > La prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux dans leur activité devient aussi une nécessité ;

La troisième, relative aux statuts des sociétés, est facultative.

- > L'insertion d'une raison d'être dans les statuts de la société.

La raison d'être d'une société ne doit pas être confondue avec son objet social ni avec l'intérêt social. Elle est **« constituée des principes dont la société se dote et pour lesquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son**

► **activité** ». En d'autres termes, il s'agirait de la finalité de l'entreprise, sa contribution à la Société et plus globalement à la Planète.

C'est en tout cas un préalable indispensable à l'obtention du statut d'**entreprise à mission** : il s'agit d'une labellisation de sociétés qui respectent les deux premières mesures – intérêt social et prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux – et se sont dotées d'une raison d'être.

Une fois cette labellisation obtenue, la société peut afficher cette qualité aux yeux des tiers (ex. : sur son K-bis, son site internet, ses papiers d'en-tête...).

Un accès plus faciles aux appels d'offres et aux labels

Selon les secteurs d'activités, il peut exister des normes ISO ou des labels de qualité. Il peut être intéressant pour chacun de les étudier pour déposer des dossiers. Cela permettra de pouvoir mieux se positionner sur des appels d'offres ou d'être reconnu plus facilement auprès de vos clients.

Intégrer les nouvelles règles de la PAC dans sa stratégie d'entreprise

La future PAC (Politique Agricole Commune) 2023 entend inciter **les acteurs de l'agriculture à renforcer leurs actions en faveur de la transition écologique**, avec entre autres :

- > **Le développement du bio** : objectif d'atteindre 18 % de la surface nationale en bio en 2027;
- > **La préservation des éléments paysagers** (ex : non labour des prairies permanentes);
- > **La préservation de la biodiversité** (ex : couverture végétale en arboriculture et viticulture, programme « plantons des haies »);
- > **La production de protéines pour réduire notre dépendance aux importations** de protéines et pour améliorer l'autonomie alimentaires des élevages. Cela permettra aussi de gagner des atouts environnementaux, économiques et agronomiques (diminution de sa consommation de produit

« Synercoop, c'est une entreprise qu'on partage ! »

Synercoop est une Coopérative d'entrepreneurs (CAE) à Révigny-sur-Ornain (55), au sein d'un Tiers-Lieu « Le Pôle Coopératif » qui comprend également un espace de coworking, une couveuse d'entreprises, une pépinière, une boutique partagée. C'est une entreprise coopérative qui rassemble des entrepreneurs qui développent et testent une nouvelle activité. Ils ont tous un métier différent, une marque différente, des clients différents, et ils constituent une seule équipe et une seule entreprise coopérative. En France, il existe seulement 150 CAE. Le point avec Valérie OSMONT, fondatrice de Synercoop en 2012.

Quels sont les avantages pour un entrepreneur d'adhérer à votre coopérative ?

- > En signant un **Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)**, il est possible de créer son activité au sein d'une seconde entreprise qui fonctionne bien, qui a des certifications, des labels... Du coup, pas besoin de choisir un statut et de faire plein de démarches. Un seul numéro SIRET pour tous, un seul compte bancaire professionnel, une assurance responsabilité civile professionnelle mutualisée, des fonctions supports.
- > **Pas de gestion de papier**, puisque nous nous chargeons de faire les fiches de paie et autres documents administratifs (plutôt le pôle social d'Adheo d'ailleurs !). L'entrepreneur n'a que ses notes de frais à se soucier.
- > Chaque créateur d'entreprise peut ensuite, s'il le souhaite, signer un CESA (Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé). Il devient alors salarié de sa propre activité et peut **bénéficier des droits liés au statut de salariés** (sécurité social...) et

- phytosanitaires, réduction de la dose d'azote, enrichissement des sols en matière organique). Un renforcement du systèmes d'aides en faveur des protéines végétales est mis en place;
- > **Aide au « bilan carbone »** pour les jeunes agriculteurs (voir également page 7) ;

« Je souhaite créer un bâtiment auto-suffisant pour contribuer à protéger l'environnement ! »

Entreprise : Greg Auto
Gérant : Grégory GEORGES
Date et lieu de création : 2010 à Bar-le-Duc
Activités : Vente de véhicules neufs et d'occasion toutes marques. Réparations.
Salariés : 1 mécanicien à la création, 2 aujourd'hui
1 carrossier peintre
1 apprentie depuis septembre 2021
Accompagnement Adheo : depuis 2019 pour la comptabilité et la paie

Pourquoi le secteur automobile ?

Depuis toujours dans l'automobile (mon père était également garagiste) et passionné par ce secteur d'activité, j'ai rapidement eu besoin de me mettre à mon compte pour m'épanouir dans mon travail et mes projets.

Mon projet aujourd'hui ?

Développer mon activité en rachetant un autre garage existant, avec plus de superficie, et le contrôle technique attendant (géré actuellement par mon épouse). Le projet est en cours d'études financières.



Et comme la protection de l'environnement me tient à cœur et que **j'ai envie de faire moi aussi quelque chose pour la planète**, je souhaite mettre en place deux actions concrètes pour ces nouveaux locaux :

- > Installer des panneaux photovoltaïques pour que le bâtiment soit en auto-suffisance électrique ;
- > Créer une micro-station d'épuration d'eau pour pouvoir gérer ma consommation d'eau du lavage des voitures par exemple.

Ce projet peut paraître surprenant pour un garagiste mais j'ai besoin de pouvoir faire mon travail tout en respectant l'environnement !

décide de sa rémunération, ses horaires, etc.

> La synergie du groupe, la réponse à des appels d'offres, de l'écoute, des échanges, du soutien...

> La possibilité de faire avancer l'entreprise tous ensemble, sans lien de subordination.

> Et le point non négligeable : la possibilité de continuer à toucher son allocation Pôle Emploi pendant cette période et donc de pouvoir garder sur le compte bancaire « Synercoop » de la trésorerie.

Qui sont les entrepreneurs ?

Nous avons actuellement près de 150 entrepreneurs dans des secteurs d'activité très variés. La moitié environ sont des consultants et des formateurs. Nous avons aussi des personnes qui travaillent sur le bien-être au travail, sur les circuits courts, sur la sécurité environnemental des produits de notre quotidien ou encore sur la gestion du compost et des déchets en entreprise.

Comment vous accompagne Adheo ?

L'accompagnement est justement le maître mot de ma relation avec notre comptable et notre gestionnaire de paie chez Adheo ! Le pôle social s'occupe de faire les bulletins de paie de l'ensemble des entrepreneurs en CESA et, bien sûr, celles des fonctions supports de Synercoop. Au niveau comptable, il y a donc le bilan annuel, la tenue de notre AG mais aussi et surtout le conseil tout au long de l'année pour que nos équipes puissent elles aussi conseiller nos entrepreneurs !

> **Adaptation de l'agriculture au changement climatique** (reboisement des forêts, aides aux investissements protection grêle ou gel, recherche de semences plus résistantes).

Astuces et exemples

pour avoir une stratégie efficace

La responsabilité sociétale des entreprises repose sur trois grands piliers qui permettent de pouvoir organiser sa démarche.

Le pilier environnemental

Parmi les priorités environnementales se trouvent la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le recyclage, et le recours aux énergies renouvelables. Les entreprises soucieuses de réduire leur impact sur l'environnement peuvent ainsi signer des partenariats avec des fournisseurs et sous-traitants eux-mêmes responsables, notamment en matière de traitement des déchets.

Le pilier sociétal

C'est l'un des aspects les plus importants de la RSE, au point que l'on parle aussi de responsabilité sociale des entreprises. Il rassemble des problématiques telles que la santé, l'éducation, le bien-être, le respect des droits de l'Homme, le handicap, l'égalité homme-femme, etc.

Le pilier économique

Une entreprise RSE soutient l'économie locale en se fournissant auprès d'organismes locaux dans la mesure du possible et en investissant dans sa région. Elle fait aussi preuve de transparence auprès de ses investisseurs et de ses clients.



Comment mettre en place sa démarche RSE ?

Pour mettre en place une démarche RSE, il faut respecter plusieurs étapes fondamentales :

> DÉSIGNER UN RESPONSABLE

Vous pouvez bien sûr piloter cette démarche en tant que dirigeant. Mais vous pouvez aussi former une équipe dédiée ou proposer cette responsabilité à l'un de vos salariés. Dans tous les cas, il est nécessaire d'avoir un pilote pour organiser votre projet, le structurer et qui fasse le lien avec les différents postes de l'entreprise (clients, fournisseurs, approvisionnements, bâtiments...).

> FAIRE UNE ANALYSE DE VOS PRATIQUES

Vous pourrez ainsi identifier où vous en êtes et quelles sont les actions RSE à mettre en place, en commençant par les plus simples.

> IMPLIQUER VOS COLLABORATEURS, CLIENTS ET FOURNISSEURS

La RSE est une démarche collaborative. Vous réussirez mieux son implémentation en demandant l'avis de vos contacts sur les actions à mener en priorité, en particulier en ce qui concerne le bien-être de vos collaborateurs.

> COMMUNIQUER

Une fois les actions lancées, communiquez sur le sujet, aussi bien en interne qu'en externe, pour les faire connaître !

> ASSURER UN SUIVI

Très important, analysez les résultats de vos actions afin de vérifier si elles fonctionnent ou si elles doivent être repositionnées.

« Un projet de méthanisation qui permet de mettre en place d'autres actions complémentaires, pour une meilleure gestion de nos exploitations ! »

La SAS Valbioénergie a vu le jour en 2018, associant 5 exploitations pour la création d'une méthanisation collective près de Briey. Cerfrance Adheo les accompagne déjà pour leur comptabilité et/ou au niveau du pôle social individuellement. C'est donc tout naturellement qu'ils se sont tournés vers nos conseillers pour les accompagner dans ce projet à fort caractère environnemental !



Quand et comment a débuté ce projet ?

En 2016/2017, nous entendions de plus en plus parler de la méthanisation, sans connaître véritablement les avantages et les conséquences de ce principe. Avec mes voisins agriculteurs, nous avons décidé de nous renseigner et c'est comme cela que nous avons appris que la ville de Briey souhaitait soutenir un projet de méthanisation dans le cadre de son plan d'actions global. Ce **soutien politique** était primordial dans la réussite de notre projet.

La Région Lorraine nous a quant à elle subventionné l'étude de faisabilité. Et nous avons reçu des subventions ADEME et FEADERE pour l'investissement global.

Nous (les 6 exploitants) nous sommes donc rapprochés de la Chambre d'agriculture pour nous former à la méthanisation et réaliser l'étude de faisabilité, indispensable pour obtenir les subventions.

À quel moment Cerfrance Adheo est intervenu ?

Une fois notre étude de faisabilité faite, nous pouvions alors nous lancer dans le **montage technique de notre dossier**. C'est à ce moment que Béatrice LAMBRY (conseillère juridique) et Laetitia LAROSE (conseillère économique) sont intervenues.

Nous avons fait un premier rendez-vous de découverte au cours duquel il a été convenu :

- › **Un accompagnement juridique** : réflexion sur la création de société, sur le type de société, qui est associé de la société, montant de capital...
- › **Un accompagnement économique** : réalisation d'un prévisionnel économique en complément de l'étude du constructeur et de l'étude de faisabilité. Nos conseillères ont géré les aspects économiques et financiers : EBE, trésorerie, appréhender au mieux les conséquences des premières années sans production mais avec des charges...
- › **Un accompagnement fiscal et social** : les futurs associés ayant déjà des structures agricoles dégageant une rentabilité moyenne à satisfaisante, chacun voulait mesurer l'impact fiscal et social (montants futurs des prélèvements MSA et des impôts) sur sa structure et à titre personnel. Nous avons donc eu des rendez-vous personnalisés avec une approche de leur fiscalité et des cotisations sociales

futures. L'étude personnalisée a également permis de « construire » la société dans un objectif d'optimisation fiscale et sociale.

Quelles ont été les étapes suivantes ?

En 2018 /2019, nous avons pu créer la SAS. Cette étape était indispensable pour demander les subventions et le permis de construire. Les démarches administratives se sont ensuite enchaînées.

En 2019, la **construction du bâtiment** a enfin pu débuter ! Depuis septembre 2020, l'unité de méthanisation est en fonctionnement et a déjà permis de **subvenir aux besoins en consommation d'énergie de 1000 foyers** de 4 personnes pour la ville de Briey !

Quels sont les avantages pour vos exploitations ?

Nous en voyons 4 principaux :

- › Une **meilleure gestion des effluents d'élevage** au niveau de la ferme laitière. Le fumier est emmené toutes les semaines à la méthanisation. Ce qui supprime les coûts supplémentaires pour le faire évacuer.
- › Dans notre unité de méthanisation, nous avons fait le choix d'ajouter du seigle. Et donc de **développer une nouvelle culture de seigle** sur nos exploitations. Le seigle a la particularité de pouvoir étouffer les mauvaises herbes et donc de réduire notre consommation de pesticides.
- › Deux des exploitations associées étaient en cours de réflexion sur du passage en biologique. Pour produire une agriculture biologique, il n'est pas possible d'utiliser de l'azote. Or, à la fin du procédé de méthanisation, il ressort un « digesta liquide » riche en azote. Celui-ci est ensuite utilisé dans nos terres comme engrais naturel. Il permet donc de **réduire de 30 à 40 % notre facture liée aux engrais** et de **ne pas utiliser d'engrais chimiques pour les exploitations bio**.
- › C'est enfin un **revenu complémentaire** et une diversification intéressante de notre production.

Nous devons faire attention à ce que nous mettons dans notre unité de méthanisation, puisque nous l'utilisons ensuite dans nos champs ! Mais c'est une aventure dans laquelle on ne regrette absolument pas de s'être lancés !



Cerfrance Adheo réalise votre « diagnostic carbone* »



Les exploitations agricoles sont amenées à intégrer dans leurs pratiques l'impact du changement climatique. Ceci implique de limiter les émissions de gaz à effet de serre, de travailler à une efficacité énergétique, d'utiliser des énergies renouvelables et d'assurer une autonomie alimentaire. L'augmentation du stockage du carbone dans le sol est aussi un levier de lutte contre le changement climatique.

À ce titre, une opération « diagnostic carbone » dans l'agriculture est relayée par le Ministère de l'Agriculture et l'ADEME (Agence de la transition écologique). Cerfrance Adheo a décidé d'accompagner les agriculteurs dans ces diagnostics. Échange avec Stéphanie BRUGGER, conseillère économique spécialisée.

Quel public est ciblé actuellement par ce diagnostic ?

Dans le cadre du plan de relance, les jeunes agriculteurs (installés depuis moins de 5 ans) peuvent bénéficier du diagnostic avec une aide de 90 % du coût de la prestation. C'est pourquoi Adheo a, dans un premier temps, ciblé en priorité les JA. Cependant, ce dispositif peut concerner tous les agriculteurs.

En quoi consiste un « diagnostic carbone » ?

Un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et du potentiel de stockage de carbone de l'exploitation est réalisé sur la base d'éléments comptables, complétés par des enquêtes terrain. Le conseiller en charge de l'étude utilise l'outil CAP2R (Calcul Automatisé des Performances Environnementales en Élevage de Ruminants) conçu par l'institut de l'élevage (IDELE).

Quels sont les enjeux pour les exploitations ?

> Il est important de pouvoir stocker du carbone car cela augmente la qualité du sol par la limitation du phénomène de battance. On note ainsi une amélioration de la qualité de la production, ainsi qu'une augmentation de la résilience à la sécheresse. En effet, l'augmentation de la teneur en carbone du sol peut favoriser la croissance des plantes, augmente la matière organique du sol, améliore le rendement agricole, améliore la capacité de rétention d'eau du sol et réduit l'utilisation d'engrais et les émissions de protoxyde d'azote (un gaz à effet de serre) qui les accompagnent.

« Ma comptable m'a parlé des diagnostics carbone Cerfrance Adheo... Je suis toujours en quête des améliorations que je peux apporter à mon exploitation, à mes pratiques. J'ai donc construit mon dossier avec Stéphanie BRUGGER et il est actuellement en cours d'étude ! »

GAEC DU DOARE

> Cette étude permet de mieux se positionner sur des appels d'offres « Bas Carbone ». Elle permet de connaître le niveau de stockage initial, de déterminer les niveaux de stockage potentiels et le coût associé à ce dernier.

> Grâce aux actions mises en place, il est possible de mieux se positionner par rapport aux nouvelles réformes de la PAC. Le nouveau dispositif de l'éco-régime prévoit

des aides supplémentaires accordées sur des critères environnementaux, comme des pratiques agro-écologiques, des dispositifs contribuant au respect de la biodiversité... Les modalités de leur mise en œuvre restent encore à définir mais elles s'inscrivent toutes dans une démarche de limitation des émissions et de stockage de carbone.

Pourquoi choisir Cerfrance Adheo ?

Fort de la compétence technique de nos conseillers, de notre connaissance économique et comptable des entreprises agricoles de nos clients, nous disposons déjà d'éléments nécessaires au diagnostic et pourrions compléter avec un plan d'actions personnalisé, amenant à une modification des pratiques (en lien avec la transition agro écologique).

Quel est l'accompagnement proposé par Adheo ?

Le diagnostic se compose de 5 étapes :

- > Diagnostic GES CAP2ER et SIMEOS : questionnaire sur les animaux, les bâtiments, les rendements, les données PAC, les énergies directes... qui mènent à deux rapports : émission de gaz à effet de serre et potentiel de stockage du carbone au sol ;
- > Restitution des diagnostics avec un plan d'actions ciblées ;
- > Analyse de la vulnérabilité au changement climatique ;
- > Plan d'actions et analyse technico-économique ;
- > Suivi de la mise en place des actions et lien avec les méthodes du Label Bas Carbone (le Label Bas Carbone est un outil de certification carbone national).

Quels sont les délais à respecter ?

Il n'y a pas de moment précis à respecter pour faire cette étude. Il faut juste avoir en tête qu'elle dure 1 an et demi et que les prélèvements dans les terres ne peuvent avoir lieu qu'en automne ou au printemps.

Que se passe-t-il une fois l'étude terminée ?

L'adhérent a une vue claire de ses capacités de stockage et peut alors, s'il le souhaite, se positionner sur des marchés de vente de tonnes de carbone.

Intéressé(e) par cette démarche ? Contactez Stéphanie BRUGGER (sbrugger@adheo.cerfrance.fr) ou parlez-en à votre comptable ou conseiller !

* Des prestations d'accompagnement RSE à destination de nos clients BIC-BNC sont également à l'étude

SCEA DE LA SOULEUVRE

« Ce statut d'associés correspond à notre façon collective de travailler »

La Souleuvre est une SCEA depuis septembre 2020, avec 4 associés : Stéphane, Cathy, Gilles et Laurent. Au fil des années, les statuts ont changé, les salariés se sont succédés, et certains sont devenus associés. Le point sur une structure qui a su évoluer et s'adapter collectivement !

Pouvez-vous revenir sur l'histoire de votre exploitation et les évolutions de son statut ?

Il y a toujours eu beaucoup de mouvements sur l'exploitation. Stéphane, Cathy et leur frère ont repris l'exploitation familiale en 1999. Il s'agissait alors d'un **GAEC** avec des vaches laitières et de la transformation (fromagerie et meunerie/ boulangerie) en vente directe.

En 2008, l'exploitation devient une **EARL**, suite à la sortie d'un des frères. Il ne reste donc plus que 2 associés.

En 2011, début de la **conversion biologique** pour la production végétale uniquement (l'élevage n'était pas concerné). Ce choix se fait par conviction et coïncide avec la demande de la clientèle suite au développement de la vente directe.

Laurent arrive dans l'exploitation en 2014 en tant que salarié. En 2019, c'est au tour de Gilles.

En 2020, Laurent et Gilles deviennent associés et **l'exploitation passe en SCEA** avec donc 4 associés. La vente directe continue de se développer avec la vente à la ferme, en AMAP, dans les magasins de producteurs et sur les marchés, soit environ 90 % de notre activité !

Nous avons donc changé à 3 reprises de statuts (GAEC, EARL, SCEA), avec les conseils d'Adheo.

Justement, en quoi consiste notre accompagnement ?

Anne SEXE, responsable conseil, nous accompagne sur le projet global de l'entreprise. Gérer une SCEA à plusieurs n'est pas toujours simple. Nous devons trouver de nouveaux associés pour pouvoir **anticiper les différents changements**.

Elle nous aide donc à cadrer au mieux les entrées de nouveaux associés, et nous apporte son regard extérieur. Actuellement, elle nous conseille également pour un rapprochement possible avec une autre ferme, réalisant ainsi un **véritable projet d'entreprise**.

Enfin, elle fait le lien avec notre comptable et le conseiller qui s'occupe de nos assemblées générales.

Comment vous organisez-vous au quotidien avec 4 associés sur une même exploitation ?

Ce statut correspond tout à fait à notre façon collective de voir les choses :

- > Chacun des associés participe à la vie de l'exploitation, est décideur et s'implique dans son travail. **Les intérêts sont partagés** ;
- > Les tâches sont réparties entre chacun, ce qui permet de pouvoir **s'organiser** de manière à avoir des vacances et des week-ends.

Lorsqu'un nouveau salarié arrive, il est considéré comme un potentiel futur associé (s'il le souhaite bien sûr !). Pendant un an, il peut participer aux réunions, à la vue sur la comptabilité, etc. Cela lui permet de se rendre compte de ce qu'on attend de lui et nous permet aussi de savoir si on peut lui faire confiance et travailler sereinement avec lui. Chacun prend ensuite sa décision en connaissance de cause.

La contrainte principale est donc de devoir anticiper les entrées / sorties d'associés, puisque l'on a besoin de temps pour trouver les bonnes personnes. Mais, **pour nous, c'est la meilleure façon de travailler !**

Quels sont vos prochains projets ?

Nous avons deux projets en parallèle :

- > Le premier est l'anticipation des départs en retraite, d'une part de Stéphane (dans 2 ans), d'autre part de Cathy (dans une petite dizaine d'années). D'où la **recherche de nouveaux associés** en qui nous pouvons avoir confiance.
- > Le second est une **recherche d'autonomie de l'exploitation** (et donc une sécurisation) au niveau du foncier. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nourrir seuls nos vaches. C'est pour cela que nous cherchons à nous rapprocher d'autres fermes.

Nous sommes toujours dans de nouveaux projets apportés par les uns ou les autres. C'est ça qui rend notre travail intéressant !



Actualités professionnelles

EMPLOYEURS | Ouverture du compte AT/MP pour les entreprises du régime général

La notification dématérialisée du taux AT/MP (accidents du travail et maladies professionnelles) devient obligatoire dès janvier 2022 pour toutes les entreprises qui relèvent du régime général, quel que soit leur effectif.

L'entreprise **doit ouvrir un compte AT/MP avant le 1^{er} décembre 2021**, si elle n'en possède pas déjà un. Elle peut également bénéficier dès maintenant de la notification dématérialisée en s'abonnant volontairement au service.

Pour respecter cette obligation, il suffit de s'inscrire sur net-entreprises.fr (si l'entreprise n'est pas déjà inscrite) en renseignant le numéro de Siret, un nom, prénom, numéro de téléphone et une adresse mail valide, puis de sélectionner « le compte AT/MP » à partir du menu personnalisé. L'ouverture du compte se fera dans les 24 heures.

Si l'entreprise n'a pas de compte AT/MP, la caisse régionale (Carsat, Cramif, CGSS) ne peut pas dématérialiser la notification du taux de cotisation. La décision de taux sera de ce fait adressée par voie postale.

L'entreprise **s'expose alors à une pénalité** :

- > de 0,5 % du PMSS par salarié pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à 20 salariés ;
- > de 1 % du PMSS par salarié pour les entreprises dont l'effectif est au moins égal à 20 et inférieur à 150 salariés ou assimilés.

IMMOBILIER | Ma PrimeRénov' étendue aux propriétaires bailleurs

Six mois après l'accès au dispositif Ma PrimeRénov' aux propriétaires occupants (voir l'Echos 109 de février 2021 - page 3), les bailleurs peuvent désormais en bénéficier depuis le 1^{er} juillet 2021. Pour rappel, MaPrimeRénov' est une aide à la rénovation énergétique. Elle est calculée en fonction des revenus et du gain écologique des travaux.

Les conditions de fonds sont identiques pour les deux

catégories de propriétaires (résidant et bailleur). Toutefois, quelques spécificités concernent spécifiquement les bailleurs. À noter notamment : la prime peut être accordée pour **trois logements locatifs au maximum**, et **ne concerne pas les personnes morales** (par exemple les SCI).

► Pour en savoir plus : www.maprimerenov.gouv.fr



EMPLOYEURS | L'évaluation des risques professionnels : quelles obligations pour les employeurs ?

Les employeurs doivent évaluer les risques qui existent dans leur entreprise en matière de santé et de sécurité des salariés. Pour cela, ils doivent établir et tenir à jour un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Le manquement à cette obligation expose l'employeur à de lourdes sanctions.

Quel est l'objectif ?

L'objectif est de recenser dans un support écrit les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés. Un plan de prévention doit permettre de les supprimer ou, le cas échéant, de les réduire.

Quelle est la procédure ?

Il n'y a pas de formalisme particulier mais la rédaction du DUERP nécessite de respecter plusieurs étapes :

- > Réaliser un diagnostic afin d'identifier les risques professionnels
- > Hiérarchiser les risques
- > Définir les actions de prévention

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, l'employeur doit présenter au CSE la liste des actions de prévention qu'il va intégrer dans le DUERP.

La mise en place d'un DUERP est une opération délicate qui expose l'employeur à des sanctions. N'hésitez pas à contacter notre pôle social employeurs afin qu'il vous accompagne dans la mise en œuvre de cette obligation !

► Contact : Johann BETIS (jbetis@adheo.cerfrance.fr)

BON À SAVOIR | #Entreprises2024 Jeux Olympiques

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 est **source d'opportunités pour les entreprises**, compte tenu des chantiers entrepris ou à entreprendre.

Une plateforme dédiée aux entreprises est créée pour faciliter leur **accès aux appels d'offres, publics et privés**, lancés dans la perspective des JO de 2024.

► Rendez-vous sur <https://entreprises2024.fr/>



« Démat'Box et collecteur de factures : un temps de gestion divisé par 3 ! »

Hervé JOURDAN est chocolatier à Saint-Nicolas-de-Port (54). Il est client Cerfrance Adheo depuis 4 ans à l'agence de Moncel-lès-Lunéville. Avec un magasin de vente, des clients grossistes ou CSE, et de la vente en ligne sur son site internet, il avait besoin d'un outil comptable qui lui facilite son quotidien !

Comment avez-vous connu la Démat'Box ?

À mon arrivée à Adheo, ma comptable m'a parlé de cet outil qui correspond parfaitement à mon attrait pour les nouvelles technologies, à tendre vers le zéro papier et, surtout, à faciliter la gestion de mon quotidien !

J'ai donc utilisé la Démat'Box dans sa version précédente et j'ai pu en remonter quelques dysfonctionnements (problématique de renommage, visibilité des documents scannés).

Depuis les évolutions apportées au printemps et le nouveau pack Démat', on bénéficie aujourd'hui d'un outil complet, qui permet de gagner encore plus de temps dans la gestion de sa comptabilité.

Quels sont les avantages de la Démat'Box ?

Grâce à la reconnaissance du contenu du PDF de la nouvelle version, c'est pour moi un gain de temps indéniable en termes de classement et de rangement. Je scanne une seule fois mes documents. Ils sont accessibles rapidement par ma comptable et je les retrouve facilement sur Cerfrance Connect. Avec Class@dheo, je peux faire une recherche par mots-clés. Je n'ai plus à rechercher le nom de mon fournisseur et le classeur dans lequel j'ai rangé la facture.

Couplé au collecteur de factures (EDF, eau, téléphone), je gagne encore du temps ! Plus besoin d'aller chercher mes factures sur mes espaces clients où il est souvent difficile de s'y retrouver. Elles arrivent régulièrement sur Cerfrance Connect.

Autre avantage : j'utilise aussi la fonction scanner de ma Démat'Box pour d'autres besoins que ma comptabilité, grâce à l'envoi des documents par mail.

Comment vous organisez-vous ?

Dès que je reçois une facture, je la classe avec mes autres factures. Lorsque j'en ai une quarantaine, je les scanne à la fin de ma journée de travail. Le lendemain matin, si je le souhaite, je peux vérifier sur mon Class@dheo que tout a bien été pris en compte.

Mon activité connaît une période haute de 8 mois environ pendant laquelle j'ai peu de temps à consacrer à la gestion de mes documents comptables. La Démat'Box me permet tout de même de pouvoir envoyer les documents à ma

Portrait d'adhérent



comptable régulièrement. Je profite ensuite de la période basse pour mieux les classer.

Le principal avantage est de ne pas avoir à me déplacer à l'agence de ma comptable pour lui déposer mes documents et de les garder chez moi !

Un conseil pour les autres adhérents ?

Demandez une Démat'Box ! Vous gagnerez en efficacité !

FORMULE PACK DEMAT'

6,90€/mois

Demandez conseil à votre comptable !

SIMPLE ET RAPIDE

ADHEO MET À VOTRE DISPOSITION UN SCANNER

SCANNEZ DEPUIS CHEZ VOUS, RÉGULIÈREMENT

PAS BESOIN DE PC POUR L'UTILISER, UNE CONNEXION À INTERNET SUFFIT !

WEBINAR ADHEO

Un format court et interactif

Depuis le printemps dernier, Cerfrance Adheo invite ses adhérents à participer à des pauses gagnantes (webinars en ligne). Après le **dispositif d'intéressement pour les salariés et les solutions numériques pour transmettre les documents comptables** en juin, vous avez pu découvrir :

- > **l'impôt sur les sociétés... pourquoi pas moi ?** le 23 septembre dernier ;
- > **Locations meublées et SCI : avantages et inconvénients** le 14 octobre.

Le format court (30 minutes maximum) et rythmé (saynètes, vidéos, démonstrations d'outils en direct...) vous permet d'avoir l'essentiel de l'information, sans avoir à vous déplacer ni bloquer une demie-journée.

Ces conférences sont toujours suivies de questions / réponses, et sont disponibles dans les jours qui suivent sur la chaîne Youtube de Cerfrance Adheo.

Les prochaines dates des pauses gagnantes en visio :

16 NOVEMBRE DE 18H00 À 18H30

Assurance Perte d'emploi du dirigeant (webinar destiné à nos clients BIC)

13 DÉCEMBRE DE 11H00 À 11H30

Le document unique pour les employeurs (DUERP).

À noter : des réunions en présentiel sont également prévues pour nos clients agriculteurs sur les règles et enjeux de la nouvelle PAC.

FORMATIONS AGRICULTEURS

Découvrez l'offre 2021-2022

Cerfrance Adheo est reconnu comme **organisme professionnel de formation**.

Chaque année, nous proposons à nos adhérents de participer à des **formations collectives**. Celles-ci permettent, en une journée ou sur plusieurs jours, de faire le point sur un outil de gestion, les évolutions législatives, les opportunités juridiques ou patrimoniales à étudier, les étapes pour préparer sa retraite, etc. Elles sont aussi **l'occasion d'échanger avec d'autres entrepreneurs** qui ont des problématiques comparables aux vôtres.


Une belle opportunité pour sortir du fameux isolement du chef d'entreprise !

CONTACT

Stéphanie MOREL (chargée de mission formation)
03.83.96.32.82
smorel@adheo.cerfrance.fr

Informations et inscriptions sur www.cerfrance-adheo.fr/formation

FORMATIONS ADHÉRENTS 2021-2022




Belleville-sur-Meuse

OBJECTIF RETRAITE : ANTICIPER, SÉCURISER, OPTIMISER
2 et 9 décembre 2021

COÛTS DE REVIENT
6 janvier (après-midi),
27 janvier et 3 février 2022

COMPRENDRE L'ACTUALITÉ PATRIMONIALE POUR FAIRE LES BONS CHOIX
24 février 2022



Briey

ALÉAS, ASSURANCES, PRÉVENTION... COMMENT RAISONNER LA SÉCURITÉ DE MON EXPLOITATION ?
13 janvier 2022

L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET LA HOLDING EN AGRICULTURE
18 janvier 2022

Laxou

OBJECTIF RETRAITE : ANTICIPER, SÉCURISER, OPTIMISER
3 et 14 décembre 2021

VENTE DIRECTE ET CIRCUITS COURTS
17 janvier 2022

L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET LA HOLDING EN AGRICULTURE
1^{er} février 2022


Bar-le-Duc

OBJECTIF RETRAITE : ANTICIPER, SÉCURISER, OPTIMISER
23 et 30 novembre 2021




Commercy


L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET LA HOLDING EN AGRICULTURE
11 janvier 2022

COMPRENDRE L'ACTUALITÉ PATRIMONIALE POUR FAIRE LES BONS CHOIX
3 février 2022



Plus d'informations
www.cerfrance-adheo.fr/formation/



SEPTEMBRE 2021

Plafond de la sécurité sociale depuis le 1^{er} janvier 2021

Annuel	41 136 €	Semaine	791 €
Trimestriel	10 284 €	Jour	189 €
Mensuel	3 428 €	Heure	26 €
Quinzaine	1 714 €		

SMIC

Date d'effet	Horaire	Mensuel (35 heures)	Minimum garanti
01/01/2019	10,03 €	1 521,22 €	3,62 €
01/01/2020	10,15 €	1 539,42 €	3,65 €
01/10/2021	10,48 €	1 589,47 €	3,65 €

Comptes courants d'associés

Taux trimestriel en vigueur depuis le 31 décembre 2020	1,17 %
--	--------

Indice national du fermage pour 2021 106.48 (base 100 en 2009)

Indice du coût de la construction Base 100 au 4^e trimestre 1953

4 ^{ème} trimestre 2019	1769	3 ^{ème} trimestre 2020	1765
1 ^{er} trimestre 2020	1770	4 ^{ème} trimestre 2020	1795
2 ^{ème} trimestre 2020	1753	1 ^{er} trimestre 2021	1822

Indice de référence des loyers d'habitation

1 ^{er} trimestre 2020	130,57	4 ^{ème} trimestre 2020	130,52
2 ^{ème} trimestre 2020	130,57	1 ^{er} trimestre 2021	130,69
3 ^{ème} trimestre 2020	130,59	2 ^{ème} trimestre 2021	131,12

Barème kilométrique

Puissance fiscale	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	d x 0,456	(d x 0,273) + 915	d x 0,318
4 CV	d x 0,523	(d x 0,294) + 1147	d x 0,352
5 CV	d x 0,548	(d x 0,308) + 1200	d x 0,368
6 CV	d x 0,574	(d x 0,323) + 1256	d x 0,386
7 CV et plus	d x 0,601	(d x 0,34) + 1301	d x 0,405

Frais de repas

Valeur du repas pris à domicile	4,95 € TTC
Montant au-delà duquel la dépense professionnelle est considérée comme excessive	19,10 € TTC

RECRUTEMENT

Notre service des Ressources Humaines vous donne rendez-vous au **Job dating AGRIMAX**
Le 23 octobre à Metz

WEBINARS EN LIGNE

Professionnels BIC uniquement

L'assurance Perte d'emploi du dirigeant

Le 16 novembre de 18h00 à 18h30

Employeurs

Le document unique d'évaluation des risques professionnels

Le 13 décembre de 11h00 à 11h30

RÉUNIONS EN PRÉSENTIEL

Agriculteurs uniquement

PAC : les nouvelles règles du jeu

Du 16 au 30 novembre

FORMATION

Objectif retraite : anticiper, sécuriser, optimiser

Les 23 et 30 novembre à Bar-le-Duc

Renseignements et inscriptions sur www.cerfrance-adheo.fr

Suivez l'actualité

Sur les réseaux sociaux

> www.facebook.com/CerfranceAdheo
> www.twitter.com/CerfranceAdheo
> www.linkedin.com/company/cerfrance-adheo

LETTRE D'INFORMATION AUX ADHÉRENTS

ECHOS 109



Vous souhaitez recevoir

votre magazine Echos 109 uniquement par mail ?

Dites-le nous !

Envoyez un message à contact@cerfrance-adheo.fr
(avec votre nom, votre structure et l'objet de la demande)



La revue ECHOS 109 est éditée par l'Association de Gestion et de Comptabilité ADHEO 109 |
Siège social : 5 rue de la Vologne, 54520 LAXOU | Tél. 03 83 96 32 82 | www.cerfrance-adheo.fr
Directeur de la publication : Jean-René LENNE | Rédaction : service communication, direction de l'expertise | Mise en page : service communication | Crédits photographiques : Adobe Stock - Cerfrance Adheo | Impression en 5 000 exemplaires par l'imprimerie AGM (55) certifiée Imprim'vert. Papier 100 % recyclé. ISSN 2264-4458

CERFRANCE
ADHEO